

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Ventabren - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Ventabren pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport.

- CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune a choisi d'assurer en régie directe la fourniture des repas dans le cadre de la restauration scolaire, du centre de loisirs et des activités séniors. Le service de restauration est situé actuellement sur le groupe scolaire Peisson dont la capacité de production est plafonnée à 500 repas jour. Le nombre d'élèves accueillis en restauration devrait dépasser les 750 à l'horizon 2021 avec la création du nouveau groupe scolaire. La commune envisage donc la création d'une cuisine centrale sur le secteur de la zone d'activités de Château Blanc.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève 1 580 000 €HT, dont 1 555 040 €HT pour la tranche 2019. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 89 600 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 016 400 €HT, dont 1 000 350 € pour la tranche 2019.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – CRECHE - ACCUEIL DE LOISIRS

La commune souhaite ajuster la capacité d'accueil des structures enfance-jeunesse, en fonction de l'accroissement démographique important engendré par la ZAC de l'Héritière et les nouveaux quartiers de la commune. Ce projet d'aménagement regroupera un nouveau multi-accueil petite enfance de 60 places remplaçant l'actuelle crèche de 45 places et une annexe au centre de loisirs actuel « La Marelle ».

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 1 814 347 €HT dont 1 312 547 €HT au titre de la tranche 2019.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 237 183 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et d'une subvention de 200 000 € de la CAF.

La subvention départementale pourrait être fixée à 852 860 € dont 616 100 € pour la tranche 2019.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – GROUPE SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE

Le projet pôle enfance jeunesse sera évolutif, tenant compte des besoins d'accueil qui vont voir le jour progressivement sous l'effet de la démographie de la commune.

Il comprendra dans un premier temps une école maternelle, avec 3 classes, les locaux nécessaires pour assurer le service périscolaire ainsi qu'une cuisine satellite et un réfectoire.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 3 729 075 € HT dont 2 730 875 € HT au titre de la tranche 2019.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 510 079 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1 561 975 € dont 1 139 863 € pour la tranche 2019.

La participation totale du Conseil départemental pourrait être fixée à 2 756 313 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 5 598 462 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé des opérations.

Ce rapport est sans incidence financière, la dépense est déjà imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°170 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL